



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

ARRÊTÉ du 6 août 2008

modifiant l'arrêté du 3 juillet 2003 portant nomination des membres de l'assemblée du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

Le ministre de l'Agriculture et de la pêche

Vu la loi n° 91-411 du 2 mai 1991 modifiée relative à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation de la conchyliculture ;

Vu le décret n° 92-335 du 30 mars 1992 modifié, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que des comités locaux et régionaux des pêches maritimes et des élevages marins ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2003 portant nomination à l'assemblée du comité national des pêches maritimes et des élevages marins ;

Vu les demandes des organisations professionnelles du secteur des pêches maritimes ;

ARRÊTE

Article 1

l'arrêté du 3 juillet 2003 portant nomination des membres de l'assemblée du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins est modifié comme suit :

- dans la catégorie des équipages et salariés des entreprises de pêche maritime armant un ou plusieurs navires titulaires d'un rôle d'équipage de pêche, M. Bruno Dachicourt devient titulaire en remplacement de M. Jacques Bigot, M. Vincent Touloumon devient titulaire en remplacement de M. Jean-Pierre Grandidier, M. Armand Quentel devient titulaire en remplacement de M. Yves Roux, M. Franck Lalande devient titulaire en remplacement de M. Raphaël Lévêque, M. Jacques

Bigot devient suppléant en remplacement de M. Pierre Ramet, M. Yves Roux devient suppléant en remplacement de M. Loïc Orvoën ;

- dans la catégorie des chefs d'entreprise de pêche maritime embarqués : M. Alain Briand devient suppléant en remplacement de M. Jean-Louis Pic ;

- dans la catégorie des chefs d'entreprise de pêche maritime non embarqués : M. Jean-Pierre Kinoo devient titulaire en remplacement de M. Abdéli Goulamany, M. Michel Goujon devient titulaire en remplacement de M. Michel Dion, M. Eric Guérit devient titulaire en remplacement de M. Adolphe Le Dref, M. Yannick Lauri devient suppléant en remplacement de M. Jean-Pierre Kinoo ;

- dans la catégorie des représentants salariés de la pêche à pied maritime : M. Loïc Orvoën devient titulaire en remplacement de M. Philippe Dréano ;

- dans les représentants des entreprises du premier achat, au titre des salariés : M. Philippe Jouve devient suppléant en remplacement de M. Gilles Toumelin, M. Jean Thiebault devient suppléant en remplacement de M. Jean-Marie Dilosquer ;

- dans les représentants des entreprises du premier achat, au titre des chefs d'entreprise, M. Pierre Labbé devient titulaire en remplacement de M. Pierre Jessel, Mme Emmanuelle Sauvion devient titulaire en remplacement de M. Bernard Steinitz ;

- dans les représentants des coopératives maritimes : M. Dominique Adam devient titulaire en remplacement de M. Michel Cap, M. Gérald Evin devient titulaire en remplacement de M. Jean-Luc De Feuardent, M. David Milly devient titulaire en remplacement de M. Joël Fournerat, M. Philippe Mérabet devient titulaire en remplacement de M. Jean Garnier, M. Marcel Leroy devient titulaire en remplacement de M. Jean Lorillu, M. Daniel Lege devient titulaire en remplacement de M. Charles Montet, M. Jose Maria Irastorza devient titulaire en remplacement de M. Henri Pivert, M. Bertrand Fortineau devient suppléant en remplacement de M. Claude Pitra, M. Anthony Le Huche devient suppléant en remplacement de M. Michel Douce, M. Michel Rideau devient suppléant en remplacement de M. Bernard Nicaise, M. Rabah Boucif devient suppléant en remplacement de M. Christophe Vernier, M. Pierre d'Acunto devient suppléant en remplacement de M. Jean-Claude Moulis, M. Georges Le Lec devient suppléant en remplacement de M. Gérald Evin.

Article 2

La directrice des pêches maritimes et de l'aquaculture est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 06 août 2008

La directrice des pêches maritimes et de l'Aquaculture

Sylvie Alexandre